

La S.E.P.N.B. ne s'oppose pas, par principe, à tous les aménagements littoraux. Elle admet la nécessité du développement du tourisme et donc la mise en place de « structures d'accueil ». Elle réclame seulement une urbanisation équilibrée qui respecterait des secteurs naturels variés. C'est pourquoi, à maintes reprises, elle a demandé à participer bénévolement et à titre consultatif à l'élaboration des plans d'aménagement des zones littorales. Elle n'y a été que très partiellement associée et seulement dans le Finistère. Il va sans dire que ces plans officiels d'urbanisme ont très souvent fait fi de richesses naturelles. Mais ils sont eux-mêmes dépassés par les multiples initiatives d'organismes privés qui, au mépris des lois, ont déjà compromis la plupart des schémas de structure, par suite de leurs réalisations anarchiques.

Dans ces conditions, que peut faire la S.E.P.N.B., quand l'Administration elle-même est incapable d'enrayer le mal ? Nous le demandons à nos adhérents.

Albert LUCAS.

LE PORT DE PLAISANCE DE LA FORÊT-FOUESNANT

L'article sur le port de plaisance de La Forêt-Fouesnant (Finistère) rédigé par A. DUCHESNE dans « Le Courrier du Léon et du Tréguier » du 13 décembre 1969, est pour nous extrêmement instructif. Il établit avec précision la genèse d'un grand projet et met en évidence le rôle considérable des Sociétés d'économie mixte dans notre pays. En voici des extraits :

« UN PEU D'HISTOIRE

Au cours de 1962, une équipe d'habitants de La Forêt-Fouesnant a une préoccupation : créer sur la commune, une école de voile. Les bâtiments existaient, une ancienne colonie de vacances. Dans le feu de la discussion, on émit l'idée de barrer le fond de l'anse, de manière à avoir un plan d'eau permanent. Ce mot fit fortune.

La Caisse des Dépôts montra dès 1963 qu'elle s'intéressait au projet, elle commença à pratiquer des réserves foncières, une cinquantaine d'hectares sur le pourtour de la baie.

La D.D.E. établit aussitôt une première étude technique qui était alors relativement considérable. Un barrage était projeté au niveau du Cap Coz et de la plage de Kerleven, donnant ainsi un plan d'eau d'une surface de 150 hectares. A l'intérieur de celui-ci, un port de plaisance aurait été construit, impliquant par le fait même d'importantes opérations immobilières.

Il fallut déchanter. L'opération coûtait extrêmement chère. Elle impliquait une masse de remblais considérable pour faire les enrochements.

Le couperet du Plan de Stabilisation vint mettre un terme à cette étape. La Caisse des Dépôts ne fut plus à même de continuer ses réserves foncières, faute de crédits.

La Municipalité, sous la conduite de M. Henri LE REST, prit le relais pour avoir le soutien des pouvoirs publics.

LA CREATION DE LA S.A.T.F.I.

La commune obtint en 1966 une entrevue avec M. Olivier GUICHARD, alors délégué général à l'Aménagement du Territoire.

Devant M. ERIAU, préfet du Finistère, et M. André COLIN, président du Conseil Général, M. Olivier GUICHARD déclara que la condition *sine qua non* était la création d'un support juridique important. Il parla d'une Société d'Economie Mixte, sans en fixer l'ampleur. On voit déjà là les prémises de la future SATFI.

C'est finalement à ce projet que travaillèrent les édiles. Nous passerons par-dessus les détails. Il reste en tout cas que cette Société de réalisation entra dans le collimateur de tout le département du Finistère. Pour la créer, il fallait justifier plus de 500 millions d'A.F. par an de travaux sur une période de dix ans. Forcé fut donc de se concerter sur le nombre de wagons (et aussi leur identité et leur nature) à mettre derrière cette locomotive du Développement.

Dans l'intervalle, l'idée du port de plaisance était prise en compte par tous les habitants de La Forêt. En janvier 1967, dans une réunion mémorable (plus de 500 personnes pour une commune de 1.300 habitants), le projet était présenté publiquement. Il était constitué cinq commissions extra-municipales

auxquelles collaborèrent pendant plusieurs mois plus de 80 personnes (agriculture, commerce, plaisance, ostréiculture, hôtellerie, accueil), leurs avis furent le plus souvent pertinents. Il en fut d'ailleurs tenu compte dans les projets ultérieurs qui acquirent de ce fait une plus grande maturité.

Le F.D.E.S. accorda un crédit de 185 millions au titre de la D.A.T.A.R. et le Conseil Général du Finistère 123 millions. La tirelire était suffisamment garnie pour commencer.

La création de la S.A.T.F.I. autorisait l'utilisation de ces fonds.

DEBUT DES TRAVAUX : LE 1^{er} AVRIL 1970

Les appels d'offres ont été lancés pour la réalisation des travaux.

La notification aux entreprises choisies sera donnée le 15 mars ; elles auront un délai de 12 mois pour réaliser les ouvrages demandés.

Le port de plaisance de La Forêt sera donc ouvert en mai 1971.

Le coût de la première tranche ferme est fixé à 6 millions 600.000 F. Il y aura ensuite ce que l'on appelle deux « tranches optionnelles » (1 million 100.000 et 1 million de francs). Le financement est assuré pour la tranche ferme, et en cours d'obtention pour les tranches optionnelles.

Une autre tranche de travaux est prévue ultérieurement. Elle devrait coûter aux alentours de 500 millions d'A.F.

Mais venons-en à la description de ce projet.

UNE CITE LACUSTRE...

AUX JARDINS SUSPENDUS...

Il frappera par l'originalité de sa conception. En plein XX^e siècle nos contemporains habiteront dans une cité lacustre... comme au temps des Gaulois mais avec un tout autre confort.

L'anse actuelle du Gouéron sera remblayée. En son centre, seront construites les infrastructures portuaires qui grâce à une série de pontons pourront accueillir 620 bateaux. Plus tard, dans une autre zone au Nord, il est prévu d'autres appontements pour 400 bateaux. Ainsi au total c'est plus de 1.000 yachts qui trouveront au fond de la baie un abri. Les dragages, et la texture des fonds, permettront l'accostage et l'amarrage de yachts lourds.

Tout autour de ce port, s'organiseront les services inhérents à une telle activité.

Les habitations formeront écran tout autour de cet ensemble portuaire. On trouvera sur les quais un grand restaurant panoramique, des boutiques, un centre de culte, un groupe socio-culturel, un théâtre de verdure.

A l'arrière-plan, le fond de l'anse du Gouéron sera réservé à des pavillons individuels de type traditionnel. Le tout sera parsemé de « jardins nautiques ».

L'une des caractéristiques principales de cet ensemble d'habitations ? (800 maisons au total) : les ruelles seront interdites aux voitures.

Des plantations d'arbres sont également prévues, si bien qu'au bout de dix ans ce béton et ces pierres disparaîtront parmi les frondaisons des arbres.

La vasière du bas du bourg disparaîtra une fois pour toutes, par la création d'un plan d'eau permanent grâce à un barrage.

L'un des cours d'eau de cette cité lacustre arrivera dans la mer par une cascade ! Pour être complet, il faut noter encore la construction d'une piscine et d'un ensemble hôtelier. »

Au cours de l'élaboration de ce grand projet, la S.E.P.N.B. a été ignorée. En effet, lorsque j'ai appris la création de la SATFI, j'ai, par lettre du 23 décembre 1966 adressée au Président du Conseil Général du Finistère, demandé d'en faire partie comme membre consultatif. Par lettre du 28 décembre 1966, le Président m'a assuré que « notre demande serait transmise à M. le Préfet afin qu'il examine lui-même la possibilité de la faire agréer par le Conseil Général », mais cette aimable réponse n'a été suivie d'aucune proposition. La S.E.P.N.B. n'a donc aucun représentant à la SATFI malgré sa démarche. Quant aux 5 commissions créées pour discuter du projet de La Forêt-Fouesnant, elles n'ont jamais comporté de représentant de la S.E.P.N.B. Le site naturel de la Forêt-Fouesnant, petit estuaire aux rives boisées, sera donc complètement transformé sans qu'on ait songé à faire appel à des spécialistes des équilibres naturels. Leurs conseils auraient peut-être permis d'éviter des

actions trop brutales dont les conséquences sont toujours déplorables, techniquement et esthétiquement.

Comme je l'ai écrit précédemment, la S.E.P.N.B. n'est pas hostile à tous les aménagements du littoral. La création d'un port de plaisance au fond de la magnifique baie de La Forêt, limitée par la pointe de Beg-Meil et celle du Cabellou, nous paraît même une nécessité. Mais sur le projet actuellement retenu, je me permets d'émettre les réserves suivantes :

— Le projet complet prévoit une dépense de près d'un milliard et demi d'anciens francs. La SATFI trouvera-t-elle suffisamment de riches clients pour épouser ce passif ? Quant aux dépenses réelles seront-elles conformes aux prévisions ? Rappelons que le déficit de la SODEVAB (Vanoise) provenait de prévisions trop optimistes et d'études techniques préliminaires trop superficielles.

— L'ostréiculture, activité florissante et permanente dans la baie de La Forêt-Fouesnant, me paraît très sérieusement menacée. J'ignore si les responsables du projet accorderont des compensations aux ostréiculteurs, sinon c'est une grave lacune, car il me paraît évident que les travaux de dragages entraîneront des pertes notables dans les parcs à huîtres des environs.

— Le remplacement de la vasière du bas du bourg par un plan d'eau permanent, me paraît dépourvu d'intérêt. Quel avantage y aura-t-il à mettre des voiliers dans un espace aussi restreint ? Je n'y vois, pour ma part, qu'une envie injustifiée de céder à la mode des « plans d'eau » maritimes.

— Les délais d'un an, imposés aux entreprises pour réaliser les travaux sur des sédiments meubles, me semblent trop courts, car il y aura à coup sûr des effets de tassement sur la vase.

Pour conclure, je rappellerai un des vœux maintes fois exprimé par notre regretté Michel-Hervé JULIEN : « Que l'on donne à la protection de la nature des subventions égales à celles qui sont accordées au nautisme ». Nous en sommes bien loin, hélas ! Mais peut-être suffirait-il de créer une « Société d'économie mixte de protection de la nature en Bretagne », pour être aussi généreusement doté ?

Albert LUCAS.

ACTION EN FAVEUR DU SAUMON

Afin d'étendre son audience à toute la région piscicole de l'Ouest, une « Association pour la Production et la Protection du Saumon en Bretagne et Basse-Normandie » (A.P.P.S.B.) s'est substituée, d'un commun accord, au Comité pour la multiplication du saumon en Bretagne créé par la S.E.P.N.B. à la suite de la parution du numéro de *Penn ar Bed* consacré au saumon. Cette Association a vu le jour à Carhaix le dimanche 16 novembre 1969, en présence d'une nombreuse assistance de pêcheurs de saumons de toutes les régions intéressées.

M. RICHARD, président de l'A.N.D.R.S. (Association Nationale de Défense des Rivières à Saumons), présidait la séance qui était également honorée par la présence de MM. LESAGE DE LA HAYE et BACHELIER, Ingénieurs piscicoles, de MM. les Présidents des Fédérations de Pêche des Côtes-du-Nord, du Finistère et de la Manche, de MM. CHAUVIN, Directeur du Centre Océanologique de Bretagne, CHIAMA, Délégué régional au Tourisme, LUCAS, président de la S.E.P.N.B.

L'Association ne doit pas se substituer aux Fédérations de pêcheurs, mais leur apporter son appui et ses conseils pour tous les problèmes concernant les salmonidés migrateurs.

Outre son action énergique contre les inquiétantes pollutions, elle s'efforcera de préconiser et de promouvoir une politique cohérente permettant le développement des stocks de saumons bretons et leur pêche sportive. A cet effet elle cherchera à favoriser, d'une part la reproduction naturelle du saumon en aménageant les rivières et les frayères, d'autre part l'élevage de smolts tant en piscicultures qu'en ruisseaux pépinières, ruisseaux dont l'inventaire va être entrepris. L'Association s'inspirera pour cela des remarquables résultats obtenus par certains pays voisins dont les stations de recherche ont toutes montré que le taux de survie naturel n'était en moyenne que de 10 smolts pour 6 500 œufs alors qu'en pisciculture il est d'environ 3 000 smolts pour le même nombre d'œufs. L'A.P.P.S.B. s'efforcera aussi de limiter les captures abusives de saumons aux filets au voisinage de nos côtes et dans nos estuaires.